OCPA : les prestations taxées

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Générations : aînés**

Band (Jahr): **29 (1999)**

Heft 2

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Croquez la vie!

L'Hôpital gériatrique de Genève a lancé, en début d'année, une campagne pour promouvoir l'hygiène buccale chez les patients âgés. Son slogan: «Croquez la vie!»

Depuis près d'un an, un groupe de travail de l'Hôpital gériatrique prépare un programme pour favoriser la prévention et réorganiser les soins bucco-dentaires. Le constat fait par les responsables de ce projet n'est guère réjouissant, même si une légère évolution a été enregistrée entre 1990 et 1997. S'il y a aujourd'hui moins de personnes édentées et moins de caries, si le chiffre des contrôles réguliers est en augmentation, la situation peut encore s'améliorer. «L'état dentaire et prothétique des patients n'a pas beaucoup changé, explique le Dr Philippe Mojon dans une interview parue dans «Belle-idée», 70 à 75% des patients ont des problèmes et trop souvent ils ressortent de l'hôpital sans conseils.»

C'est en tenant compte de ces chiffres pour le moins alarmants que les responsables de l'Hôpital gériatrique proposent aux patients un examen en chambre, avec le concours des étudiants en médecine dentaire de 5e année. «Il faut aller voir à l'intérieur de la bouche, dit le Dr Mojon, car on ne peut pas toujours se fier aux dires du patient qui prétend que tout va bien.»

Il s'agit de sensibiliser les patients, leur entourage et le personnel soignant. La campagne, qui a démarré en janvier à l'Hôpital gériatrique se prolongera à la Polyclinique gériatrique (Poliger), puis dans les EMS et au Centre de soins continus. Elle bénéficie du soutien de l'Association des médecins dentistes genevois et de la Société suisse d'odonto-stomatologie. En plus du dépistage systématique, des conférences et des journées d'information seront organisées.

En outre, des brochures sont disponibles. On y aborde différentes formes de prévention, parmi lesquelles les lotions de rinçage de la bouche et la brosse à dents à trois têtes. «Cet instrument est très utile, dit le Dr Mojon. Il est conçu pour des personnes ayant des difficultés ou pour celles appelées à brosser les dents des autres.» Un programme intelligent et utile, qui devrait être largement suivi.

G. N.

Renseignements: Association genevoise des médecins dentistes, St-Jean 98, 1211 Gewnève 11. Tél. 022/715 32 25 et Société suisse d'odonto-stomatologie, Münzgraben 2, 3000 Berne 7. Tél. 031/311 76 28.

OCPA

Les prestations taxées

Nous revenons sur la question d'un correspondant qui demandait pourquoi les prestations étaient taxées à 100% par les impôts. Voici une réponse détaillée.

«A capacité financière égale, le retraité doit être imposé comme tout autre contribuable. En effet, la fiscalité doit faire régner l'égalité de traitement entre les contribuables. Cela étant, des circonstances liées à la personne du contribuable ou aux obligations particulières auxquelles il doit faire face peuvent toutefois justifier l'octroi de déductions dont l'ampleur varie de cas en cas. Ainsi, les retraités de condition modeste bénéficient, à Genève, d'avantages instaurés dans la loi sur les contributions publiques :

* Les rentes de l'AVS et de l'AI, de même que les prestations complémentaires, n'entrent en considération, pour la détermination de l'impôt, qu'à concurrence de la moitié de leur montant si les revenus provenant d'autres sources sont de peu d'importance. Cette exonération diminue dans la mesure où les autres ressources du contribuable s'accroissent.

* Une déduction personnelle de Fr. 10 383.– est accordée aux personnes seules et de Fr. 20 662.– pour les couples.

* Pour les veuves de plus de 60 ans, une déduction supplémentaire de Fr. 2000.– est possible.

Pour connaître les déductions des impôts possibles dans des situations précises, vous pouvez vous renseigner directement auprès de l'Administration fiscale cantonale, dont voici la liste des numéros de téléphone directs:

Taxation A: A-Bar (tél. 327 58 13); Bas-Brat (327 58 15); Brau-Cl (327 58 19); Co-Del (327 48 70).
Taxation B: Dem-El (327 58 02); Em-Geh (327 57 70); Gei-Gud (327 55 94); Gue-Juz (327 55 93).
Taxation C: K-Luf (327 58 90); Lug-Mh (327 47 02); Mia-Or (327 58 78); Os-Pz (327 58 38).
Taxation D: Q-Rol (327 57 92); Rom-Schor (327 58 40); Schr-Vach (327 57 96); Val-Z (327 57 76).
Indépendants: (327 58 46).
Service des titres: A-Juz (327 58 75); K-Z (327 58 54).
Service immobilier: 327 58 58 et 327 58 61.
Service du recouvrement: A-Del (327 74 80); Dem-Juz (327 74 90); K-Pz (327 75 00); Q-Z (327 75 10).
Sevice du contentieux: A-Juz (327 74 50); K-Z (327 74 60).
Service des rôles: (327 57 44) et (327 57 45).

OCPA